



Dimanche 16 décembre 2007

A LA UNE

Monde
France
Sports
Spécial foot
Direct Ligue 1
Nouveau !
Les autres sports
Météo
Infos du net
Tests jeux vidéos
Oxy'jeunes
Chapo les 10-18
Bilingue
Courrier des lecteurs

ABONNÉS

Actu région
Éditions locales
Economie - bourse
Faits divers
Spécial foot
Les autres sports
Culture et loisirs
Reflets DNA

RECHERCHE

Aujourd'hui

**ANNONCES****Emploi****Immobilier****Auto - Moto****Annonces.net****Légales****DNA PME****Nouveau !****ARCHIVES****Éditions récentes :**

Sa. 15 Décembre
Ve. 14 Décembre

Archives en ligne

Dossiers archivés

EXPRIMEZ-VOUS

Forums

Tchat

LOISIRS

Loto • Keno

Euromillion

Horoscope

Cinéma

Télé

Portails pros

Jeu.net

Jardins

Vosges à pied

Recettes de cuisine

PRATIQUE

Urgences

Qualités : air • eau

Flux RSS

Votre connexion

internet

Sélestat**Vallée de Villé / Communauté de communes**

Agrandir le texte



Unanimités et division

Il y a eu peu de débats, vendredi soir à la communauté de communes, pour la dernière réunion de l'année. L'ensemble des décisions a été voté à l'unanimité. Seule la question des logements aidés de la rue d'Albé, pour laquelle une solution semble pourtant s'esquisser, a jeté un froid.

Le maire de Villé devant s'absenter au cours de la réunion de la communauté de communes, vendredi soir, le président René Haag n'a pas attendu le point IV de l'ordre du jour pour aborder la question qui fâche : celle des logements aidés de la rue d'Albé.

« On ne peut pas toujours taper sur l'ABF et l'appeler au secours quand on en a besoin »

Après le refus du permis de construire par le maire de Villé, André Frantz, qui avait sollicité l'architecte des bâtiments de France (ABF) et choisi de suivre son avis défavorable (DNA du 21 novembre), René Haag et Domial ont décidé de faire un pas vers la conciliation : le bailleur social est prêt à diminuer le nombre de logements qui passeraient de 16 à 12. Ils espèrent ainsi obtenir un avis favorable et supprimer l'argument du maire de Villé.

René Haag a également indiqué que cette baisse n'aurait pas de conséquence sur le montant de la subvention du conseil général : « Le département sera sans doute amené à réexaminer le montant d'intervention afin de ne pénaliser ni la communauté de communes ni le bailleur. »

Pour autant, la sortie de crise ne semble pas acquise. « Nous demandons une réduction de 50% du nombre de logements et de la surface », intervient André Frantz. Il rappelle une nouvelle fois que la commune n'est pas opposée au projet en lui-même mais à son envergure et qu'il souhaite arrêter la polémique.

Intervention de Bernard Schmitt, maire de Dieffenbach-au-Val, dans cette atmosphère quelque peu tendue : « On parle d'une réduction de 50 % d'un côté et de l'autre, de supprimer quatre logements. Si on continue dans ce chassé croisé, on n'y arrivera jamais. » « Le dossier est en cours », se contente de répondre André Frantz. René Haag en profite pour rappeler que le projet respecte le règlement du plan d'occupation des sols : « Le maire de Villé a choisi d'aller voir l'ABF et de suivre son avis. Il l'a fait, c'est son droit. Maintenant, c'est à nous de trouver la solution pour s'en sortir. Ça a demandé beaucoup d'énergie, et c'est beaucoup de temps perdu. Mais j'y tiens et ça se fera. » « On ne peut pas toujours taper sur l'ABF et l'appeler au secours quand on en a besoin », glissera-t-il aussi ironiquement lors de la réunion.

Une personne résidant six mois à Villé ne paiera que la moitié de sa redevance annuelle



La redevance des logements va augmenter en 2008 (durée de résidence Delhomme)

Pour zoomer, cliquez sur l'image

**Tous les a**

Partie de camp

Unanimités

Sénégal sur Rie

Mobilisés pour l

Cours de music

Noces d'or

SOS chapelle S

Les sportifs du

Père Noël super

L'artiste de 200

La Croix-Rouge

Pour la bonne c

Bilan du Téléth

La sécurité de votre ordinateur
Journal parlé DNA
Devis travaux
Mon argent
Devis fournisseurs
Palmarès et classements

PARTENAIRES

L'Est Républicain
La Liberté de l'Est

Pour le reste, la soirée a présenté peu de débats et l'ensemble des décisions a été pris à l'unanimité. Cela a été le cas pour les ordures ménagères. Le calcul de la redevance 2008 connaît un changement important : la comcom ayant perdu un procès contre un habitant, se voit contrainte de passer au prorata temporis, c'est-à-dire à la facturation suivant le temps passé dans le canton et non plus au forfait à l'année. Une personne résidant six mois à Villé ne paiera ainsi que la moitié de sa redevance annuelle, ce qui n'était pas le cas auparavant. Autre changement : elle ne facturera plus les logements vacants (contre 50€ auparavant).

De plus, du fait de l'augmentation de 2 % de la contribution de la comcom au Smictom, la redevance augmente. Pour les particuliers, la part fixe passe de 103 à 105 € et la part variable de 39 à 41 €, soit 146 € pour un foyer d'une personne, 187 € pour deux, 228 € pour trois, etc. La redevance est fixée à 187 € pour les résidences secondaires, 175 € pour les artisans, les commerces, les entreprises et les communes, 146 € pour les gîtes, les meublés et les chambres d'hôtes. Sont exonérés les bâtiments intercommunaux, les étudiants sur justificatif d'école et de domicile hors du canton et les résidences principales et secondaires sans poubelles et distantes de plus de 500 m d'un lieu de ramassage.

Émilie Brotel

Suite du conseil communautaire dans une prochaine édition.

Édition du Dim 16 déc. 2007

[Trophée du bér](#)
[Laisser la magi](#)
[Polyphonie 200](#)
[Jeux sonores](#)
[Le Noël des enf](#)
[Gâchis d'argent](#)
[Fête de Noël de](#)
[Vos sorties à Si](#)
[Vos sorties du j](#)
[Aujourd'hui / Pi](#)
[L'agenda](#)
[Histoire d'eau](#)
[L'agenda](#)
[L'agenda](#)
[L'agenda](#)
[Pharmacies](#)
[L'agenda](#)
[Tours de garde](#)
[Bêtes de Somr](#)
[Les naissances](#)
[Urgences](#)
[Le jeu des mille](#)
[Chirurgiens-der](#)
[L'agenda](#)
[Un mandat et p](#)
[L'agenda](#)
[En bref - Sélest](#)
[Le carnet](#)